

Département
Hérault
Canton de Mèze
Commune de Poussan

DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2016

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 2

Date de la convocation :

Mercredi 18 Mai 2016

N° 2016/24

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGÉ, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Christian BEIGBEDER.

Étaient absents excusés avec procuration :

Marianne ARRIGO ayant donné procuration à Michel BERNABEU
Pierre CAZENOVE ayant donné procuration à Jacques LLORCA

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Nathalie CHAUVET, Paula SERRANO, Liliane MOUGIN

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture du rapport suivant :

Objet de la délibération :

ECLAIRAGE PUBLIC

Demandes de Subvention

- Conseil Régional LR-MP
- Hérault Energies

Il est indiqué qu'en vue de réduire la consommation d'énergie de la commune, des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public ont été engagés dans le cadre du marché groupé de la C.C.N.B.T. pour un montant de 121 027,33 € H.T.

Certains luminaires vétustes et consommateurs doivent être remplacés par du matériel performant et en adéquation avec la démarche environnementale de la commune.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de ces actions, des demandes d'aides financières peuvent être déposées auprès de la Région Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées au titre du programme FEDER (opération 2014-2020 concernant la rénovation de l'éclairage public), et auprès d'Hérault Energies

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter ces organismes pour subventionner ces travaux de réfection et modernisation de l'éclairage public et d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, l'élu délégué à signer tout document relatif à cette délibération

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 01 JUIN 2016
Et publication ou notification
Du 01 JUIN 2016

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

SOLLICITE : le Conseil Régional Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées au titre du FEDER (programme 2014-2020) pour subventionner des travaux de réfection et modernisation de l'éclairage public.

SOLLICITE : Hérault Energies pour subventionner des travaux de réfection et modernisation de l'éclairage public.

AUTORISE M. Le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A POUSSAN le, 01 JUIN 2016

Le Maire,
Jacques ADGÉ



*Yolande Pugliesi
1^{er} Adjointe*

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.